

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

VU le décret n° 90-680 du 01/08/1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;

VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;

VU l'arrêté rectoral du 12/02/2024 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;

VU l'arrêté rectoral du 26/09/2025 fixant la composition du jury de titularisation ;

VU le procès-verbal du jury académique en date du 06/02/2026, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires aptes à être titularisés figurant en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le 06 février 2026

Pour le Recteur, et par délégation,
La directrice académique des services
de l'éducation nationale
Présidente du jury de titularisation


Véronique BLUA

ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 06/02/2026
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS APTE A ETRE TITULARISÉS
POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

NOM D'USAGE	NOM PATRONYMIQUE	PRENOM
BOUGHERARA	BOUGHERARA	HIND
DEWIDAR	KHALFA	SOPHIA